

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

Séance du 3 avril 2012

L'an deux mil douze, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOURGEOUX Jean-Luc, Maire.

Étaient présents : M. FOUGERES René, 1^{er} Adjoint, M. JOSSE Jean-Claude, 2^{ème} Adjoint, Mme WYSOCKI Marie-Madeleine, 3^{ème} Adjointe, Mme TAN Jeannine, M. HOGUIN Jean-Pierre, Mme CHEVALIER Mireille (partie à 20 h 10), M. BERTRAND Didier, M. NIVOLLE Bertrand (parti à 20 h 10), M. JACOB Jean-Marcel, Mme BEREST Audrey (partie à 20 h 10).

Absente excusée : Mme CHISTREL Chantal.

Procuration : Mme CHISTREL Chantal à Mme CHEVALIER Mireille

Secrétaire de Séance : Mme WYSOCKI Marie-Madeleine.

Date de convocation : 29 mars 2012

Monsieur le Maire rappelle que cette séance remplace celle du 27 mars 2012, au cours de laquelle aucune décision n'avait pu être prise, faute de quorum. Il donne lecture du compte-rendu de la séance du 27 mars 2012. Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu est signé par les membres présents à cette séance.

Madame BEREST déclare qu'elle ne peut pas siéger face à Monsieur JACOB. Madame CHEVALIER ajoute qu'elle ne le souhaite pas non plus. Monsieur NIVOLLE se joint à elles. Madame WYSOCKI déclare que pour sa part, elle décide de rester pour ne pas mettre à mal la bonne marche des affaires communales, à cause d'une seule personne qui en serait par ailleurs trop contente.

Une personne de l'assistance, Monsieur HELLEGOET, distribue un document aux conseillers et fait part de sa désapprobation quant à la présence de Monsieur JACOB. Monsieur le Maire lui rappelle que le public ne doit pas intervenir pendant la séance et lui demande de se taire. Madame BEREST, Madame CHEVALIER et Monsieur NIVOLLE quittent la salle.

ORDRE DU JOUR :

1. **COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 : commune, lotissement de la Planche, assainissement**
2. **COMPTES DE GESTION 2011 : commune, lotissement de la Planche, assainissement**
3. **AFFECTATION DES RESULTATS 2011**
4. **TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**
5. **BUDGETS PRIMITIFS 2012 : commune, lotissement de la Planche, assainissement**
6. **CLASSEMENT DOMAINE PUBLIC VOIE RESIDENCE LA PLANCHE**
7. **QUESTIONS DIVERSES**

DELIBERATIONS

Délibération n° 4-2012-1

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2011 de la Commune, qui s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :	575 184.13 €
Recettes de fonctionnement :	786 888.40 €
Excédent de fonctionnement :	211 704.27 €
Dépenses d'investissement :	571 502.50 €
Recettes d'investissement :	524 156.16 €
Excédent d'investissement :	- 47 346.34 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur FOUGERES propose de procéder au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 de la Commune.

Délibération n° 4-2012-1a

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 LOTISSEMENT DE LA PLANCHE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2011 du lotissement de la Planche, qui s'établit ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	109 860.38 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	138 474.11 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :	28 613.73 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	153 453.42 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	109 144.38 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT :	- 44 309.04 €

Monsieur le Maire précise que le déficit est du au fait qu'au 31.12.11, 2 terrains restent à vendre, alors qu'une partie des travaux est réalisée et payée.

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur FOUGERES propose de procéder au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 du lotissement de la Planche.

Délibération n° 4-2012-1b

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2011 de l'Assainissement, qui s'établit ainsi qu'il suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION :	50 481.36 €
RECETTES D'EXPLOITATION :	78 620.00 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION :	28 138.64 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	83 026.85 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	57 475.39 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT :	- 25 551.46 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur FOUGERES propose de procéder au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 de l'assainissement.

Délibération n° 4-2012-2

2° COMPTES DE GESTION 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2011 établis par la Trésorerie, pour la commune, l'assainissement et le lotissement de la Planche. Ces documents sont conformes aux comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2011 de la Commune, de l'assainissement et du lotissement de la Planche.

Délibération n° 4-2012-3a

AFFECTATION DES RESULTATS 2011 - COMMUNE

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 211 704.27 €. Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement, pour sa totalité, à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2012.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat du compte administratif 2011 de la commune selon la proposition ci-dessus.

Délibération n° 4-2012-3b

AFFECTATION DES RESULTATS 2011 - LOTISSEMENT DE LA PLANCHE

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 28 613.73 €. Monsieur le Maire propose de reporter cet excédent, pour sa totalité, à l'article 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2012.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat du compte administratif 2011 du lotissement de la Planche selon la proposition ci-dessus.

Délibération n° 4-2012-3c

AFFECTATION DES RESULTATS 2011 - ASSAINISSEMENT

Le résultat de clôture de la section d'exploitation présente un excédent de 28 138.64 €. Monsieur le Maire propose de reporter cet excédent, pour sa totalité, à l'article 106 de la section d'investissement du budget primitif 2012.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat du compte administratif 2011 de l'assainissement selon la proposition ci-dessus.

Délibération n° 4-2012-4

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux des impôts locaux pour 2012, et de les augmenter de 1 %, sachant que les taux de Cherrueix restent en dessous des taux généralement constatés. Un vote à mains levées donne les résultats suivants :

Votants : 8

Pour une augmentation de 1 % : 5 (MM. BOURGEOUX, FOUGÈRES, Mmes WYSOCKI, TAN, M. BERTRAND)

Pour une augmentation de 2 % : 1 (M. JOSSE)

Contre une augmentation : 2 (MM. HOGUIN, JACOB)

En ayant délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité d'augmenter de 1 % les taux des taxes directes locales, et de les fixer ainsi qu'il suit pour 2012 :

TAXE D'HABITATION :	11.98 %
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES :	13.47%
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES :	43.95%

Délibération n° 4-2012-5a

BUDGET PRIMITIF 2012 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif 2012 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 766 573.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 703 413.58 €

**Le projet de budget est soumis à un vote à mains levées.
Le budget primitif 2012 de la Commune est adopté à l'unanimité.**

Délibération n° 4-2012-5b

BUDGET PRIMITIF 2012 LOTISSEMENT DE LA PLANCHE

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif 2012 du lotissement de la Planche, qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 114 868.73 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 44 309.04 €

**Le projet de budget est soumis à un vote à mains levées.
Le budget primitif 2012 du lotissement de la Planche est adopté à l'unanimité.**

Délibération n° 4-2012-5c

BUDGET PRIMITIF 2012 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif 2012 de l'assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION : 78 935.03 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 69 995.00 €

**Le projet de budget est soumis à un vote à mains levées.
Le budget primitif 2012 de l'assainissement est adopté à l'unanimité**

Délibération n° 4-2012-6

CLASSEMENT DOMAINE PUBLIC VOIE RESIDENCE LA PLANCHE

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'intégrer dans la voirie communale la rue de la résidence de la Planche.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie routière, le Conseil Municipal peut classer une voie communale sans enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Les services de la commune ont calculé que la voie « Résidence de la Planche », à caractère de rue, représentent 310 mètres linéaires.

Cette voie est ouverte à la circulation du public.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces informations et après en avoir délibéré,

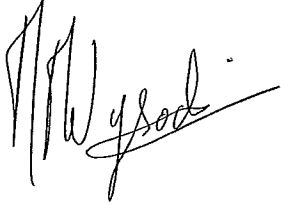
- **Approuve à l'unanimité le classement de la voie « Résidence de la Planche » dans le domaine public communal, pour une longueur de 310 mètres linéaires.**
- **Fixe la longueur de voies communales (donnée DGF) à 22 328 mètres + 310 mètres, soit un total de 22 638 mètres linéaires.**

Commune de CHERRUEIX – Ille et Vilaine
Séance du Conseil Municipal du 3 avril 2012

- **Dit que le tableau des voies communales sera mis à jour sur le fondement de la présente décision ;**
- **Autorise M. le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous documents nécessaires relatifs à ce dossier.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

La Secrétaire de séance,
Marie-Madeleine WYSOCKI



Le Maire,
Jean-Luc BOURGEOUX

